



## PROCES-VERBAL

### Conseil municipal du 24 janvier 2024

#### Etaient présents :

M. MAZUREK, Mme DEMANGE, M. SAVETIER, Mme SOUFFLET-LOUDIN, M. MONTEL, Mme DELORME, M. MONTMARON, M. LAURENT, M. MENY, M. HUMBLLOT, Mme BRENIER, M. GRAND, Mme LEMOINE, M. PAPILLON, M. FRIZOT, Mme SOSNOWSKI, Mme PERRAUT, M. GELET, M. CLAIR, Mme BEAUBERNARD, Mme PARET, Mme LEDEY, Mme MONTARON-CLEMENT, Mme RAVIER, M. MARMORAT

#### Etaient absents et excusés :

Mme GIRARD-LELEU a donné pouvoir à Mme LEMOINE  
M. MARTIN a donné pouvoir à M. GRAND  
Mme GREMY a donné pouvoir à M. SAVETIER  
Mme AMORIN-JOHNSON a donné pouvoir à M. MONTMARON

M. LAURENT a été nommé Secrétaire.

M. Le Maire présente les deux intervenants qui prendront la parole lors de ce conseil : M. MEUNIER, vice-président de la CUCM, qui présentera les rapports d'activités de la CUCM, et M. JACQUEMARD qui présentera l'association « De tout cœur avec Louis » pour promouvoir le don d'organes.

M. le Maire tient à exprimer son soutien au monde agricole. Le territoire de Blanzzy est composé de ville et de campagne et le travail des agriculteurs est primordial. La crise que connaît le monde agricole est présente depuis des décennies et aujourd'hui, il tire le signal d'alarme. M. le Maire fait part de son plus profond respect pour le travail réalisé par les agriculteurs. Au niveau de Blanzzy, les circuits courts sont privilégiés pour la restauration scolaire, ce qui permet d'aller à la rencontre des producteurs locaux (ferme des Marguerites à Ecuisses et ferme des Epilants à Saint-Symphorien-de-Marmagne). Malgré les difficultés administratives, la commune a réussi à travailler en direct avec ces agriculteurs. Symboliquement, M. le Maire souhaite afficher publiquement le soutien de la commune au monde agricole et propose au conseil municipal de voter.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à faire afficher sur les différents moyens de communication de la commune : « La commune de Blanzzy soutien le monde agricole ».

#### Question n° 1

##### Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2023.

Rapporteur : Hervé MAZUREK, Maire

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2023. Aucune observation n'est formulée.

#### Question n° 2

##### Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Rapporteur : Hervé MAZUREK, Maire

Le Maire donne connaissance des décisions suivantes :

N°	DATE	OBJET	MONTANT
074	21/12/2023	Tarifs 2024 des concessions au cimetière, redevances funéraires et caveau municipal, plaques jardin du souvenir	Voir ci-après
075	21/12/2023	Tarifs 2024 de la médiathèque	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moins de 16 ans : gratuit</li> <li>16 et plus : 6 € par an</li> <li>Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées, écoles, associations : gratuit.</li> </ul> L'inscription est valable 1 an de date à date ; Elle donne droit, pour 4 semaines à : 15 livres, 8 magazines et 8 CD
076	21/12/2023	Tarifs 2024 de location de l'Espace de Vie et d'Animation (EVA)	Voir ci-après
077	21/12/2023	Tarifs 2024 de l'Espace Public Numérique (EPN)	Pour un abonnement annuel : <ul style="list-style-type: none"> <li>Habitants de la Communauté Creusot-Montceau : 8 €</li> <li>Hors CCM : 10 €</li> <li>Bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, - de 18 ans : 6 €</li> </ul> Pour un tarif à la ½ journée <ul style="list-style-type: none"> <li>2 €</li> </ul> Pour les impressions <ul style="list-style-type: none"> <li>Couleur 0,50 €</li> <li>Noir 0,10 €</li> </ul>
078	21/12/2023	Tarifs 2024 des droits de place et stationnement	Voir ci-après
079	22/12/2023	Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des haras municipaux en centre d'expression culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Honoraires relatifs à la mission de base : 11% du coût des travaux estimé à 532 000 € HT</li> <li>Honoraires pour les missions complémentaires : 22 094 € HT</li> </ul>
001	03/01/2024	Tarifs 2024 Accueil de loisirs extrascolaire (mercredis et vacances). Enfants de 3 à 11 ans.	Voir ci-après
002	03/01/2024	Tarifs 2024. Centre social des Rompois. Accueil Jeunes tarifs des adhésions, activités, vente de boisson et alimentation	Voir ci-après
003	03/01/2024	Tarifs 2024 pour l'accueil périscolaire des enfants de moins de 6 ans et des enfants de 6 à 11 ans	les tarifs suivants seront appliqués : <ul style="list-style-type: none"> <li>T1 applicable aux foyers dont le Quotient Familial est &lt; à 1000 € : tarif horaire : 1,28 € (tarification au quart d'heure : 0,32 €).</li> <li>T2 applicable aux foyers dont le Quotient Familial est ≥ à 1000 € : tarif horaire : 1,48 € (tarification au quart d'heure : 0,37 €).</li> </ul> Tout quart d'heure commencé est dû.
004	03/01/2024	Tarifs 2024 Centre social des Rompois. Activités adultes	Voir ci-après

N°	DATE	OBJET	MONTANT
005	03/01/2024	Tarifs 2024 Centre social des Rompois. Activité escalade	Pour un cycle : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tarif Blanzynois : 18 €</li> <li>• Tarif réduit Blanzynois (enfants, étudiants, inscrits à France Travail, personnes au RSA) : 12 €</li> <li>• Tarifs habitants CUCM : 21 €</li> <li>• Tarif réduit habitants CUCM (enfants, étudiants, inscrits à France Travail, personnes au RSA) : 15 €</li> </ul>
006	03/01/2024	Tarifs 2024. Centre social secteur Jeunes - tarifs pour séjours ski ou hiver et séjours été camps jeunes (11/17 ans)	Voir ci-après
007	03/01/2024	Tarifs 2024. Centre social des Rompois. Activités sortir en famille	Voir ci-après

#### Annexe décision 2023-074

#### TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIERE – CAVEAU MUNICIPAL

Droit d'entrée	21,60 €
Droit de sortie	21,60 €
Occupation 1 <sup>er</sup> mois (tout ou partie)	47,70 €
Occupation mois suivants (par jour)	1,75 €
Droit d'entrée	21,60 €
<b>TARIF DES CONCESSIONS</b>	
<b><u>Pour 2 mètres carrés :</u></b>	
• 15 ans	97,00 €
• 30 ans	194,00 €
<b>Columbarium – 15 ans</b>	
	848,00 €
<b>Columbarium (renouvellement) 15 ans</b>	
	580,00 €

*Ces tarifs ne sont pas soumis à T.V.A.*

**Annexe décision 2023-075**  
**TARIFS PUBLICS 2024 – ESPACE DE VIE ET D'ANIMATION**

Salle Malraux	Associations et utilisateurs blanzinois (tarifs 2024)	Associations et utilisateurs extérieurs (tarifs 2024)
Salle avec bar, sono, fauteuils ou tables et chaises	129 €	792 €
Matériels techniques supplémentaires (éclairage, vidéo...)	42 €	158.50 €
Cuisine	52.50 €	306 €
Nettoyage si non effectué par utilisateur	<b>306 €</b>	
<b>Salle Coluche</b>		
Vins d'honneur pour mariages, retraites, expos, tirages super-lotos etc...	<b>75 €</b>	<b>307 €</b>
Réunions	0 €	<b>184 €</b>
<b>Salle Montand</b>		
Réunions	0 €	<b>156 €</b>

**Annexe décision 2023-078**  
**DROITS ET PLACE DE STATIONNEMENT**

DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT	2023	2024
Foires et marchés (prix au ml) (prix au ml avec un minimum de 5,90 €)	0,95	1,00
Fêtes foraines, fête patronale (prix m2 avec un minimum de 7.00 €)	0,95	1,00
Cirques (prix forfaitaire)	335	338
Nomades, forains (par jour et par véhicule)	7,10	7,20
Marchands ambulants : la 1/2 journée	83	85,50
la journée	165	167

Tarifs avec aides maxi	Tariff
Tarif journée avec repas	4,86
Tarif journée sans repas	3,72
Tarif demi-journée avec repas	3,00
Tarif demi-journée sans repas	1,86
Tarif Journée Gîtes et mini-séjours	7,07
Tarif journée sans aide modulée	13,43
Accueil périscolaire sans aide quotient	1,48

Journée complète avec repas		Tariff
ALSH	BLANZY	Amplitude d'ouverture : 30

T1	Tranche - 600 €	Journée	Tariff
T2	Tranche 601 à 600 €	journée	4,86 €
T3	Tranche 601 à 685 €	journée	5,82 €
T4	Tranche 686 à 720 €	journée	7,00 €
T5	Tranche 721 à 810 €	journée	8,39 €
T6	Tranche 811 à 1000 €	journée	10,87 €
T7	Tranche + 1001 €	journée	12,69 €
			13,43 €

Tableau 1 : Tarifs concernant l'été enfants primaires (Journée Indivisible), l'été enfants maternels, les petites vacances

Coût repas	Tariff
Q1	1,17
Q2	1,41
Q3	1,69
Q4	2,08
Q5	2,43
Q6	2,92
Q7	3,50

Journée complète sans repas		Tariff
ALSH	BLANZY	

T1	Tranche - 600 €	Journée	Tariff
T2	Tranche 601 à 600 €	journée	3,72 €
T3	Tranche 601 à 685 €	journée	4,45 €
T4	Tranche 686 à 720 €	journée	5,24 €
T5	Tranche 721 à 810 €	journée	6,41 €
T6	Tranche 811 à 1000 €	journée	7,71 €
T7	Tranche + 1001 €	journée	9,24 €
			10,00 €

Tableau 2 : Tarifs concernant l'été enfants primaires (Journée Indivisible), les petites vacances, ne concernant pas l'été enfants maternels, les

Demi-Journée sans repas		Tariff
ALSH	BLANZY	

T1	Tranche - 600 €	Journée	Tariff
T2	Tranche 601 à 600 €	journée	1,86 €
T3	Tranche 601 à 685 €	journée	2,22 €
T4	Tranche 686 à 720 €	journée	2,68 €
T5	Tranche 721 à 810 €	journée	3,20 €
T6	Tranche 811 à 1000 €	journée	3,85 €
T7	Tranche + 1001 €	journée	4,61 €
			5,00 €

Tableau 4 : Tarifs concernant l'été enfants primaires (Journée Indivisible), l'été enfants maternels, le mercredi, les petites vacances, ne concernant pas l'été

# Ville de Blanzly

## Tarifcation ALSH Année 2024

Demi-Journée avec repas		Tariff
ALSH	BLANZY	

T1	Tranche - 600 €	Journée	Tariff
T2	Tranche 601 à 600 €	journée	3,59 €
T3	Tranche 601 à 685 €	Journée	4,32 €
T4	Tranche 686 à 720 €	journée	5,18 €
T5	Tranche 721 à 810 €	Journée	6,22 €
T6	Tranche 811 à 1000 €	Journée	7,49 €
T7	Tranche + 1001 €	Journée	8,43 €

Tableau 3 : Tarifs concernant l'été enfants primaires (Journée Indivisible), le mercredi, les petites vacances, ne concernant pas l'été enfants maternels, le

Été Accueil à la semaine (5 jours)		Tariff
ALSH	BLANZY	

T1	Tranche - 600 €	Semaine	Tariff
T2	Tranche 601 à 600 €	Semaine	13,00 €
T3	Tranche 601 à 685 €	Semaine	27,63 €
T4	Tranche 686 à 720 €	Semaine	33,25 €
T5	Tranche 721 à 810 €	Semaine	39,86 €
T6	Tranche 811 à 1000 €	Semaine	47,83 €
T7	Tranche + 1001 €	Semaine	57,43 €
			63,81 €

A Noter : pour une présence sur la semaine, journée complète avec repas tarif forfaitaire (-5%)

Accueil périscolaire		Tariff
ALSH	BLANZY	Décompte au 1/4H

T1	Tranche - 1000 €	heure	Tariff
T2	Tranche + 1000 €	heure	1,28 €
			1,48 €

**Annexe décision 2024-002  
TARIFS 2024 ACCUEIL JEUNES**

Adhésion annuelle	11,30 €
Soirée jeunes à thème avec repas	2,50 €
Sortie (en Bourgogne) sans entrée ou prestation payante	1,00 €
Journée (hors Bourgogne) sans entrée ou prestation payante	6,00 €
Journée TGV (grandes villes)	23,40 €
Sortie parc d'attractions (hors parcs parisiens)	17,30 €
Boisson	1,00 €
Alimentation	1,00 €
Activité prestation à caractère sportif	50% du coût du billet d'entrée
Activité prestation à caractère culturel	40% du coût du billet d'entrée

**Annexe décision 2024-004  
TARIFS 2024 ACTIVITES ADULTES**

<b>ABONNEMENT TRIMESTRIEL</b>		
<b>ADULTES</b>	<b>1 séance/semaine</b>	<b>2 séances/semaine</b>
Blanzynois	17,50 €	28,00 €
Communauté Urbaine	21,00 €	33,50 €
<b>ADULTES : ETUDIANTS, DEMANDEURS D'EMPLOI, BENEFICIAIRES DU RSA</b>	<b>1 séance/semaine</b>	<b>2 séances/semaine</b>
Blanzynois	12,00 €	19,00 €
Communauté Urbaine	15,00 €	23,00 €

**Annexe décision 2024-006  
TARIFS 2024 SECTEUR JEUNES**

	<b>BLANZYNOIS</b>	<b>TARIF DEROGATOIRE</b>	
		<b>COMMUNAUTE URBAINE</b>	<b>HORS COMMUNAUTE URBAINE</b>
SEJOUR SKI OU HIVER Tarif à la journée	28,00 €	50,00 €	63,00 €
CAMPS SEJOURS ETE 2024 (5 jours)	115,00 €	170,00 €	210,00 €

**Annexe décision 2024-007**  
**TARIFS 2024 SORTIR EN FAMILLE**

TYPES DE SORTIES		TARIFS	
		ADULTES tarifs 2024	ENFANTS tarifs 2024
Sortie CCM à caractère culturel ou ludique avec entrée et/ou prestation payante	<b>Tarif 1</b>	3 €	2 €
Sortie à caractère culturel hors CCM	<b>Tarif 2</b>	5.50 €	2.50 €
Sortie ludique hors CCM, avec entrée et/ou prestation payante	<b>Tarif 3</b>	7.50 €	4.50 €
Sortie CCM sans entrée et/ou prestation payante	<b>Tarif 4</b>	1.50 €	1.50 €
Sortie à caractère exceptionnel	<b>Tarif 5</b>	9 €	4.50 €
<b>GRATUIT pour les enfants de moins de 3 ans</b>			

Ce point n'appelle aucune observation de la part des conseillers municipaux présents.

**Question n°3**

**Rapports d'activité de la CUCM**

**Rapporteur** : H. MAZUREK, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau a transmis à la mairie de Blanzly ses rapports d'activités pour l'année 2022. Le rapport général a été diffusé à chaque conseiller municipal. M. le Maire sollicite M. Meunier, Vice-Président de la CUCM pour assurer la présentation de ces rapports.

M. le Maire laisse la parole à M. MEUNIER qui présente tout d'abord ses vœux à l'assemblée pour cette année 2024, en leur souhaitant du bonheur, de l'optimisme et une santé physique et morale pour affronter tous les défis de 2024.

M. MEUNIER souligne le dynamisme social et culturel de la commune de Blanzly et annonce qu'il fera une présentation la plus brève possible des rapports d'activité de la CUCM.

L'année 2022 s'est déroulée dans un contexte géopolitique très anxiogène avec la guerre en Ukraine et ses conséquences sur la cohésion et l'économie. Malgré cela, la CUCM, en lien avec les communes qui la constituent, a tout de même continué à travailler dans la résilience et la transformation du territoire.

Sur cette année 2022, il y a eu un haut niveau d'investissement dans le cadre des différentes actions que la CUCM porte, malgré la hausse du coût de l'énergie et la hausse des taux d'intérêt. Le plan de mandat 2020-2026 est axé sur un Territoire d'ambition et s'organise autour de quatre grands domaines :

- 1) La transition écologique au cœur de la vie quotidienne
- 2) La cohésion sociale et territoriale
- 3) Le développement économique et l'enseignement supérieur
- 4) Le développement numérique.

La mission économie et services aux entreprises a été créée dans l'élan donné par les Assises de relance économique. C'est une politique basée sur 50 actions réparties dans quatre axes stratégiques :

- Renforcer l'attractivité du territoire :

Sur l'année 2022, 27 projets ont été accompagnés et sont toujours en cours, 4 sociétés ont été soutenues dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise, pour un montant de 328 681,80 €. Sans oublier la création de 67 emplois, ce qui est très important sur une année.

- Favoriser l'entrepreneuriat et le développement de l'économie de proximité :

La CUCM a attribué un fonds d'aide à la rénovation des locaux commerciaux et au développement des entreprises. Les mêmes aides ont été attribuées à l'hébergement touristique et le fonds à l'alimentation en eau des exploitations agricoles permet d'accompagner et d'aider les agriculteurs.

- Soutenir les PME via les grandes entreprises et l'innovation :

Le chantier du bâtiment technopôle hub&go a permis l'incubation de projets innovants avec l'accueil des 6 premiers porteurs de projets. Des visites de chantier ont également été mises en place à destination des entreprises et des élus.

- Adapter l'offre d'emploi et de formation aux besoins des entreprises :

Lancement de la gouvernance et du plan d'actions dans le cadre du SLESRIVE : schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante. En 2022, la CUCM a investi 644 500 € dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Sans oublier, dans ce même axe, les subventions attribuées aux structures d'insertion du territoire pour un montant de 650 000 €.

Autre point important, la mission animation territoriale avec la mise en place d'une cellule relation d'usagers pour traiter l'ensemble des demandes formulées par les usagers au travers du numéro vert et des différents accueils. En parallèle, avec l'application Relais Citoyen, ce sont 1 158 demandes d'usagers qui ont été envoyées par courrier ou par mail. C'est un service qui est venu s'ajouter aux différentes rencontres organisées avec les habitants et qui s'ajoute également au service de remplacement des secrétaires de mairie, moyennant une cotisation annuelle des collectivités qui souhaitent faire appel à cet agent.

Concernant les transports et la mobilité, un nouveau contrat de délégation de service public pour le transport urbain a été signé avec Transdev Creusot Montceau Transports. En 2022, 335 583 validations de titres de transports ont été enregistrées et 4 127 élèves ont été inscrits aux transports scolaires gratuits. Ce service a été étendu pour les élèves en stage en entreprise et qui avait des difficultés à rejoindre leur lieu de stage.

Au sujet de l'eau et l'assainissement, 780 contrôles ont été effectués en assainissement non collectif et 674 en assainissement collectif. 80 chantiers ont été suivis par le service ingénierie en termes d'assainissement et d'eau potable et un chantier important a été réalisé pour la sécurisation du lac de la Somme pour un montant de 3 M€.

En voirie, 1 200 km de voirie et plus de 6 000 arbres ont été entretenus.

3 camions grues ont été livrés au service collecte de proximité, les agents ont reçu toutes les formations pour l'utilisation de ce matériel. 1,1M € ont été investis pour ces 3 véhicules.

Au niveau de la direction aménagement opérationnel, des travaux importants ont été réalisés :

- Transformation du boulevard du 8 mai à Torcy-Le Creusot ;
- Une nouvelle place centrale s'étire désormais devant la mairie de Torcy ;
- Simplification du carrefour du marteau Pilon au Creusot ;
- Aménagement de l'espace Foch-Verdun ;
- Aménagement du quartier du Plessis à Montceau, le projet est validé et les travaux débuteront en 2024 ;
- Embellissements et restructurations des centre-bourgs de Gourdon, Pouilloux et Les Bizots.

Sans oublier les travaux du centre-ville de Blanzay, la décision a été prise d'attendre la fin des travaux de la RCEA.

Concernant l'Ecomusée, un travail important a été réalisé sur les intérieurs de la Villa Perrusson qui a ouvert ses portes au public lors des Journée européennes du patrimoine. Ces travaux ont été financés par l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Département de Saône-et-Loire. Un autre projet de grande envergure est déjà engagé, il s'agit du Pôle de recherches et de conservation des collections de l'Ecomusée. Celui-ci sera implanté dans le quartier du Thiellay à Montchanin.

Au niveau de la direction des finances, malgré une situation difficile et un contexte inflationniste, le budget a été maîtrisé. Le budget de fonctionnement en 2022 s'élève à 63 M €, soit une augmentation de 6,54 % par rapport au compte administratif 2021. Les charges à caractère général s'élèvent à 26,5 M€ et

concernent notamment la politique des déchets, le transport scolaire et la signalisation, l'entretien de la voirie, la logistique et les moyens généraux et enfin les eaux pluviales et la défense incendie. Les charges de personnel en 2022 s'élèvent à 18,9 M €. Elles sont en augmentation de 4% par rapport à l'exercice 2021. Ceci s'explique par la mise en place du contrat collectif au travail depuis le premier janvier 2022, intégrant le nouveau RIFSEEP et la hausse du point d'indice à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Le montant des recettes réelles de fonctionnement est de 86,7 M €, soit une hausse de 6% par rapport à 2021.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 26 M € et concernent la transition écologique, l'habitat et les aménagements urbains, les mobilités, la gestion de la ressource en eau et des systèmes d'assainissement, la gestion des déchets, le patrimoine et la Villa Perrusson, l'amélioration de la performance de l'action publique, l'attractivité du territoire avec la création du technopôle Sud-Bourgogne.

La candidature de la Communauté urbaine a été retenue dans le cadre du volet cybersécurité du plan France Relance. En 2022, un audit a été réalisé pour définir un plan de sécurité et l'adapter au niveau des collectivités. Et puis un travail engagé depuis 2021 avec la Direction de la communication, l'Ecomusée et l'Office de Tourisme pour mettre en œuvre une bibliothèque multimédia rassemblant photos et vidéos conservées de ces 3 entités.

Au chapitre des ressources humaines, la direction des ressources humaines est allée à la rencontre des candidats sur 2 opérations en 2022, un « Job dating » et un « Afterwork ». Grâce à cette opération, 90% des postes ont été pourvus dans les 3 mois. La DRH a continué le travail engagé autour de la prévention, particulièrement sur les troubles musculo-squelettiques (TMS) avec notamment le contrat de relations collectives au travail et la mise en place d'un réseau de 9 référents prévention au sein des services de la CUCM.

M. MEUNIER conclue cette présentation et souligne que tout ce travail va continuer sur 2023 et 2024. Pour rappel, sur le plan du mandat, ce sont 143 M € d'investissement et 200 M € d'investissement tout budget confondu. De gros chantiers sont en cours, un travail important est mené sur les friches industrielles avec l'Etablissement Public Foncier. Le développement du Mecateam est très important, mais également Gaussin entreprise qui a repris les locaux de Konecranes, Eolane a également été repris par des sociétés. Sans oublier le développement de l'Eurovélo 6 et le contrat du canal du centre.

M. MEUNIER remercie l'assemblée pour son écoute et redonne la parole à M. le Maire. M. le Maire sollicite les élus pour émettre des questions ou observations.

M. FRIZOT ajoute que la CUCM est la seule intercommunalité de Saône-et-Loire à aider les agriculteurs sur le sujet de l'eau pour éviter que les agriculteurs utilisent l'eau potable pour économiser les ressources et limiter les coûts. Une trentaine d'exploitations agricoles ont pu bénéficier de cette aide et une trentaine de nouvelles demandes est en cours. L'aide moyenne est de 5 000 € par dossier.

M. SAVETIER souligne le problème de mobilité sur le territoire. Beaucoup de postes sont à pourvoir mais le manque de mobilité est un frein à l'emploi. Peut-être faudrait-il réfléchir à des plus petits véhicules pour le transport ou une mobilité à la carte.

M. MEUNIER répond que le problème de la mobilité est un problème majeur au niveau de la transition écologique et sociale. Il y a effectivement des adaptations à faire sur le moyen de fonctionnement, sans oublier la décarbonation.

M. MENY ajoute qu'il y a également un problème d'hébergement sur le territoire.

M. le Maire conclue que lorsque l'entreprise Eugène et Deschamps a déménagé à Torcy, ce fut certes une perte pour Blanzay, mais cela a permis de créer des emplois sur le territoire communautaire et les locaux d'Eugène et Deschamps accueillent maintenant l'entreprise ISOVOO. Cette entreprise, spécialisée dans l'isolation par la paille, a de gros contrats et rayonne au-delà du territoire de la CUCM. Sans le déménagement d'Eugène et Deschamps, ISOVOO ne serait peut-être pas implantée sur le territoire. A noter également que Blanzay participe au financement du poste de secrétaire de Mairie proposé par la CUCM.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la remise des rapports de la CUCM pour 2022.

Le conseil municipal prend acte de la communication des rapports annuels 2022 de la CUCM et des éléments présentés par M. MEUNIER, vice-Président de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau.

M. le Maire remercie M. MEUNIER pour sa présentation.

### Question n°8

#### Engagement de la commune pour devenir Ville Ambassadrice du Don d'Organes

Rapporteur : H. MAZUREK, Maire

Suite à une rencontre avec les représentants de l'association « De Tout Cœur avec Louis », il est proposé au conseil municipal que la commune de Blanzly devienne Ambassadrice du Don d'Organes en apposant le Ruban Vert du don d'organes et de tissus aux entrées de la commune. L'objectif est de favoriser une prise de conscience et d'encourager les échanges sur la question des dons d'organes et de tissus.

M. le Maire laisse la parole aux représentants de l'association « De Tous Cœur avec Louis », Mme VANNIER, présidente de l'association et M. JACQUEMARD, papa de Louis.

Mme VANNIER remercie l'assemblée de les accueillir. Elle explique qu'ils représentent l'association « De tout cœur avec Louis » qui a vu le jour au mois de mars 2023. L'association a pour but de promouvoir le don d'organes. Le souhait de créer cette association fait suite au décès de Louis dans un accident de la route, en décembre 2015. Louis a fait don de ses organes et en juin 2016, un challenge sportif a été organisé par l'EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi) d'Etang-sur-Arroux pour lui rendre hommage. A cette occasion, le don d'organes a été mis en avant et par la suite les parents de Louis sont intervenus régulièrement auprès des soignants du CHU de Dijon. Le challenge de l'EPIDE est organisé chaque année et l'association a été créée dans la continuité de cet événement pour que le don d'organes soit promu un maximum. Mme VANNIER remercie M. et Mme JACQUEMARD pour tout le travail qu'ils effectuent depuis plusieurs années et laisse la parole à M. JACQUEMARD.

M. JACQUEMARD remercie M. le Maire de les recevoir. Il explique que le don d'organes est une action qui est très importante pour lui et les proches de Louis. Il a été contacté par le collectif Greff +, une association nationale qui fédère toutes les associations qui touchent au don d'organes.

M. JACQUEMARD présente ensuite l'action « Ville ambassadrice ».

Cela permet, avec la mise en place de panneaux, de faire connaître le don d'organes aux citoyens. Le but étant d'ouvrir la parole, puisque c'est un sujet très compliqué, notamment pour les anciennes générations. Les jeunes ont moins de tabous et posent plus facilement des questions. En France, c'est un sujet qui est très peu évoqué et le but de cette action est d'ouvrir la parole. D'autres actions sont mises en place, par exemple France ADOT a fait un jardin du souvenir avec un arbre de vie pour remercier les donateurs, il existe aussi des tournois sportifs et le ruban vert, qui représente le don d'organes. Ces différentes actions mettent en avant cette cause.

Au niveau des chiffres, 27 000 personnes sont en attente d'une greffe. Il y a une législation qui est passée pour stipuler que tout le monde est donneur. C'est simple mais à la fois compliqué parce que si le sujet n'a pas été évoqué avant avec la famille, les médecins ne prendront pas les organes. Il faut que la famille qui reste soit aussi d'accord. Environ 1 000 décès sont liés à un manque de greffons, pour l'année 2022. Il y a eu 5 490 greffés, 28 224 attentes de greffe et 995 décès. Le taux de refus par rapport à la législation a augmenté parce qu'avant les gens avaient leur carte de donneur. Maintenant, si une personne refuse, il faut qu'elle s'inscrive sur une liste de refus. Il est possible de refuser de donner une partie des organes ou des tissus, comme la cornée par exemple.

Etang-sur-Arroux, ville de naissance de Louis, été la première ville ambassadrice et il est important de promouvoir cette action. La journée nationale du don d'organes a lieu le 22 juin, toutes les mairies et associations sensibilisées à cette cause peuvent organiser des petites actions. Le 22 juin a été la date du challenge de l'EPIDE, donc l'association on en a profité pour mettre les panneaux, avec la présence de France 3. Pour devenir Ville Ambassadrice, il suffit d'installer ces panneaux aux entrées de village et signer une charte avec une association pour promouvoir le don d'organes par des petites actions comme pour le 22 juin par exemple. Au niveau du tarif, ce sont des panneaux Girod labellisés, il faut compter à peu près 90 € le panneau. En sachant que des associations comme le Rotary ou le Lions Club peuvent participer à leur achat. L'association est soutenue dans cette démarche par l'Association des Maires de France, l'Académie de médecine et l'agence de biomédecine.

Pour terminer, M. JACQUEMARD souligne l'importance de parler du don d'organes, cela permet de soulager ces gens qui sont déjà dans la sidération et dans la douleur. Dans ces moments, c'est déjà très

compliqué de perdre un enfant ou même un parent, donc cela enlève un poids quand la décision est prise en amont.

Depuis les rencontres avec les différents maires de la CUCM, la commune des Bizots est devenue le premier village ambassadeur du don d'organes. La prochaine étape sera d'aller à la rencontre des salariés des entreprises.

M. JAQUEMARD remercie l'assemblée.

Mme MONTARON-CLEMENT salue le travail de cette association et les remercie pour ces actions.

Après présentation de l'association « Tous avec Louis » par Mme VANNIER et M. JACQUEMARD, à **l'unanimité**, le conseil municipal décide de valider l'engagement de la commune de Blanzy pour devenir Ambassadrice du Don d'Organes et engager plusieurs actions telles que l'installation du Ruban Vert du don d'organes et de tissus aux entrées de la commune.

#### Question n°4

#### Détermination des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)

Rapporteur : Mme DELORME

Conformément aux dispositions de la loi du 10 mars 2023, les communes sont invitées à déterminer des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.

Ces mesures visent à inciter les porteurs de projets, publics et privés à développer des énergies renouvelables. Il s'agit d'un document de planification environnementale à l'échelle de la commune. La définition de ces ZAER n'aura pas de valeur normative lors de la mise en œuvre des installations. Des équipements pourront être installés hors ZAER et inversement l'installation d'énergies renouvelables ne sera pas automatique même si le projet est proposé dans le périmètre d'une ZAER. Chaque dossier sera examiné par les services de l'Etat.

A titre d'information, comme cela a été indiqué lors du précédent conseil municipal, une phase de concertation a été engagée. Un dossier détaillant les propositions de zonage par type d'énergie a été diffusé sur le site internet de la commune et consultable en mairie. Les habitants ont fait part de leurs observations par écrit à l'accueil de la mairie entre le 11 et le 19 janvier. Pendant toute cette période, 3 observations ont été notées sur le livret.

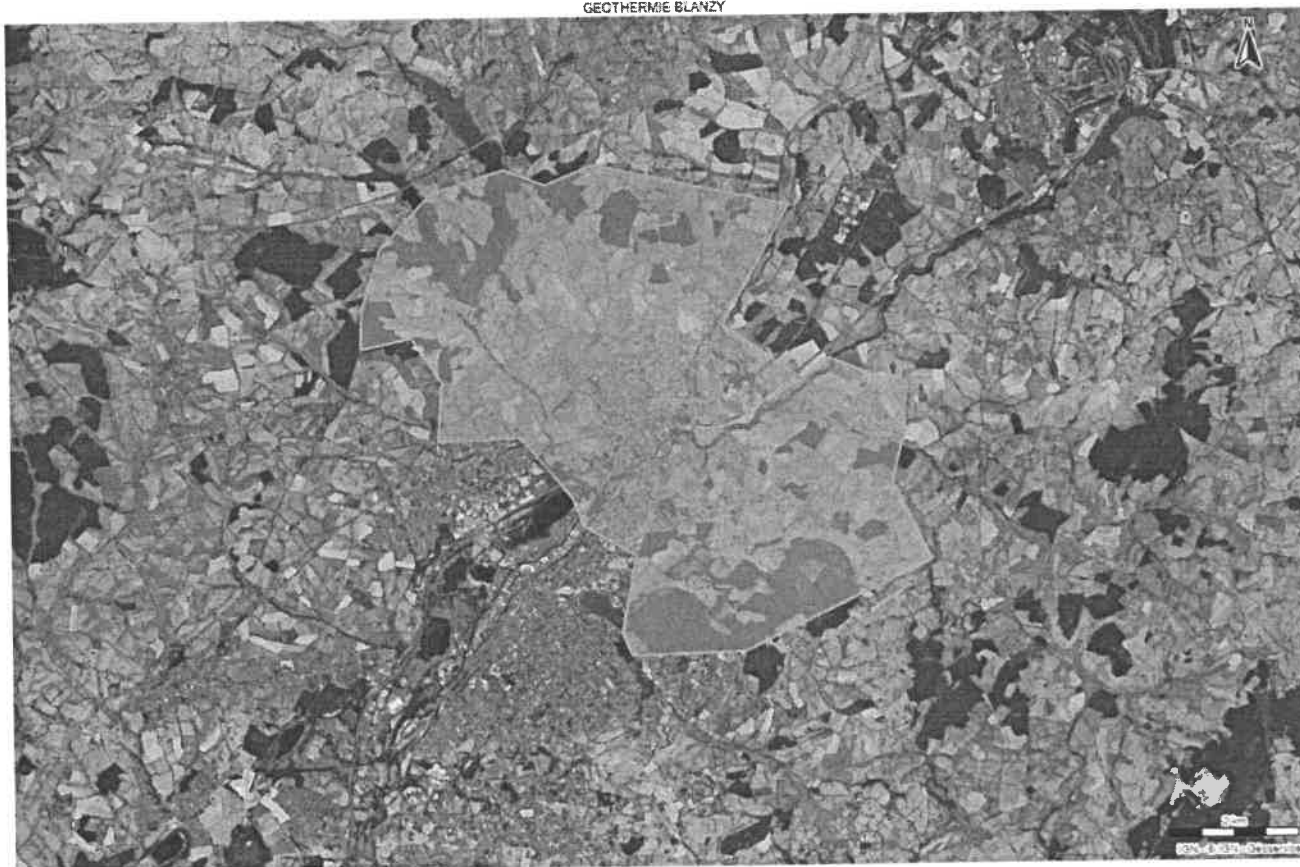
Suite au recueil des habitants et aux différentes réunions, il est proposé d'ajouter une carte sur l'ensemble de la commune pour l'énergie éolienne.

Aussi, le conseil municipal est invité à se prononcer pour arrêter le périmètre des ZAER conformément aux projets de cartes suivantes :

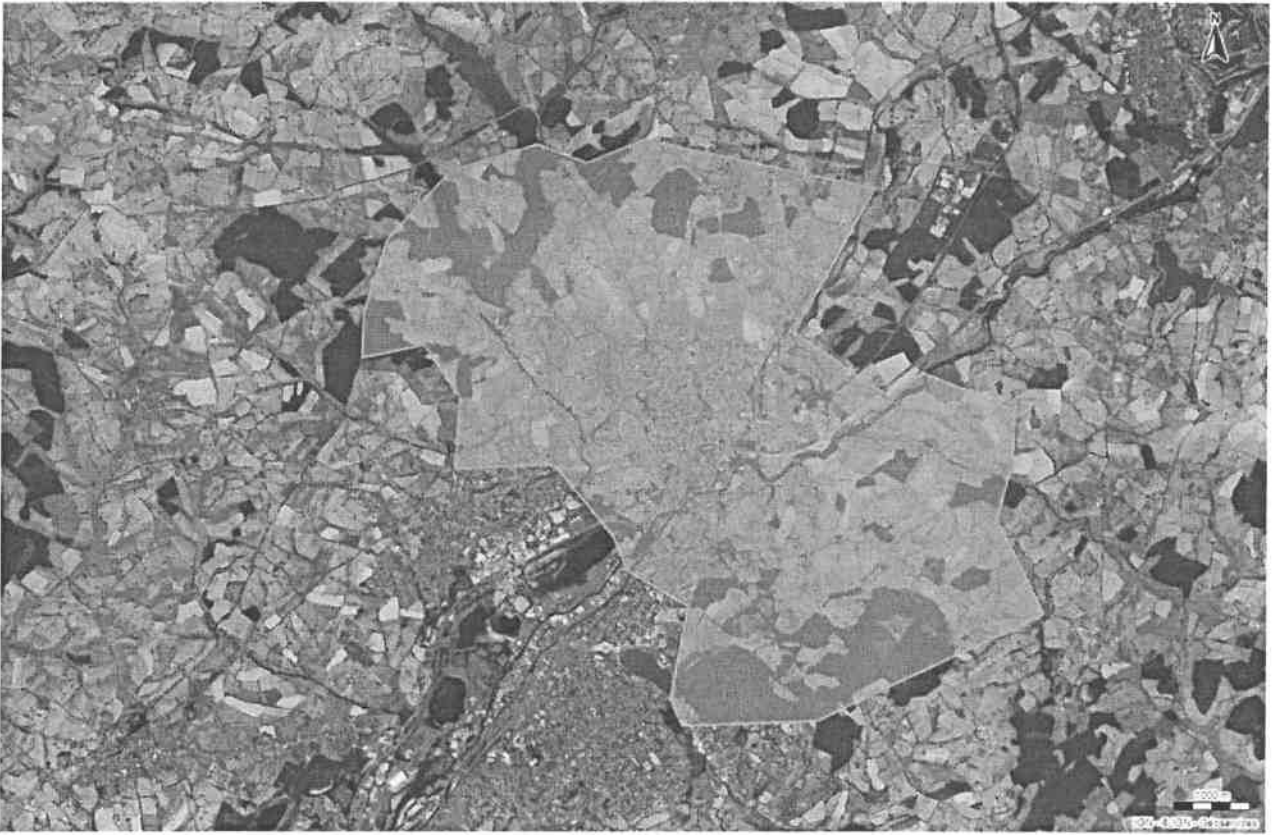
ECIS-ENERGIE BIODIVERSITE



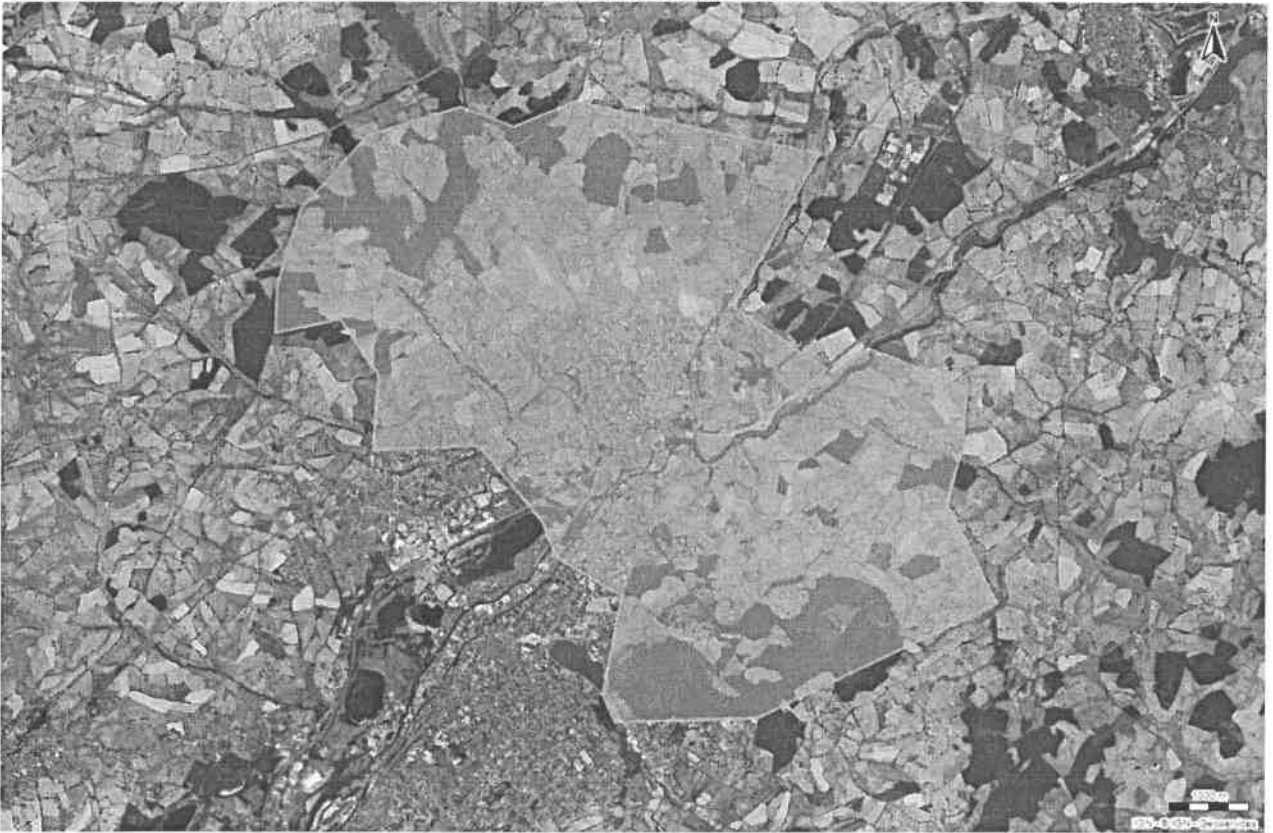
GEOthermie BLANZY

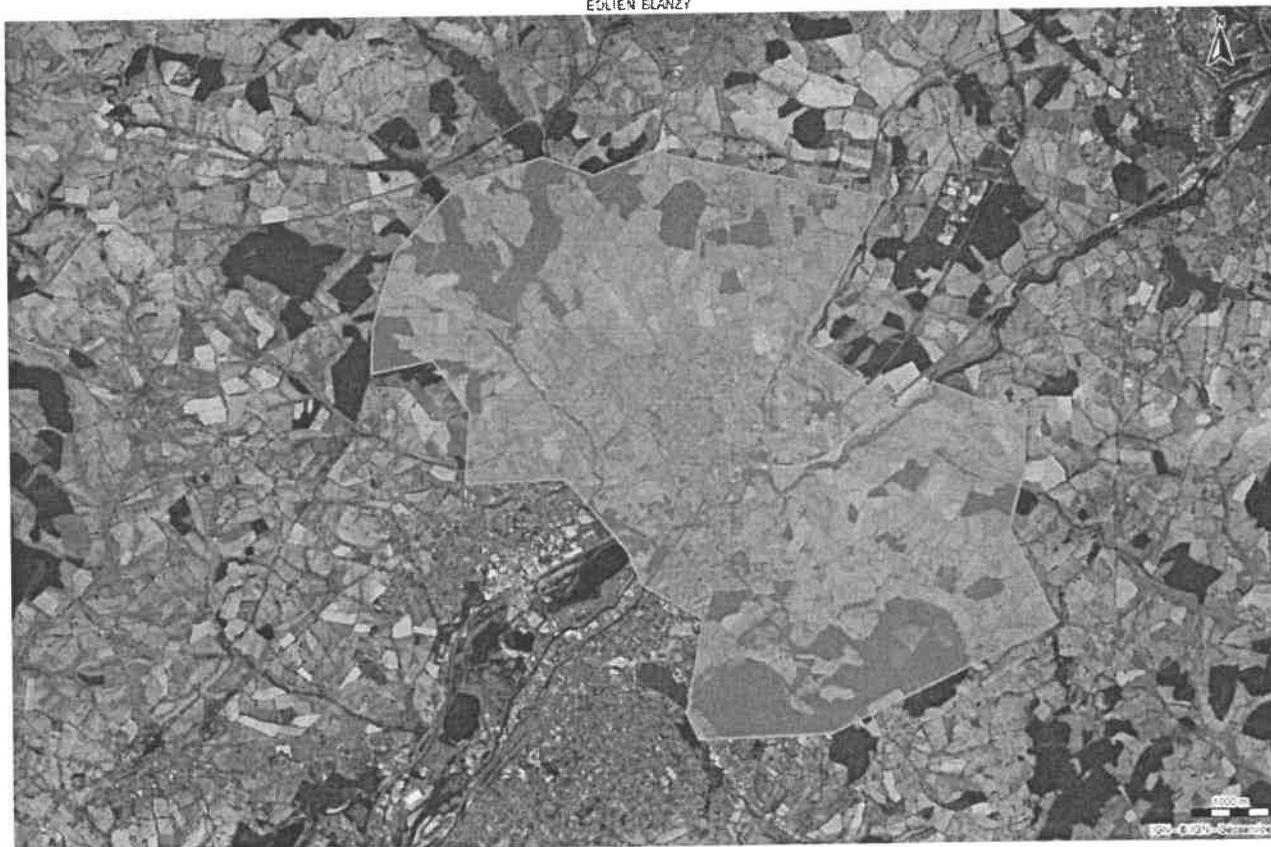


SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE BLANZY



SOLAIRE THERMIQUE BLANZY





Mme MONTARON-CLMENT demande plus d'explications concernant le périmètre de l'éolien.

Mme DELORME répond que cela concerne l'ensemble de la commune.

Mme MONTARON-CLEMENT n'est pas favorable à la détermination d'une telle zone et craint pour l'avenir que l'éolien s'implante ici alors que cette énergie n'est pas forcément la meilleure. Elle cite le cas de l'Allemagne où l'éolien est assez présent et les Allemands commencent à faire marche arrière. Elle annonce qu'elle votera contre la carte de l'éolien.

Mme DEMANGE précise que cette question concerne l'ensemble des cartes et l'ensemble des énergies renouvelables. La Saône-et-Loire investit que dans le solaire mais pas dans les autres énergies renouvelables. Ces cartes permettent de définir des zones larges en sachant que l'éolien nécessite des emplacements bien définis, il n'y aura pas d'éolienne en plein centre-ville. Ce ne sont que des hypothèses.

M. MONTMARON est plus mitigé concernant la bio-masse et rejoint Mme MONTARON-CLEMENT pour l'éolien. Cela expose au risque que des éoliennes soient implantées sur la commune et que des associations de défense de l'environnement se manifestent.

M. FRIZOT souligne que ces zones sont justes indicatives et que ces énergies peuvent être implantées n'importe où. Il ne se dit pas trop favorable non plus à l'éolien mais reste prudent sur la question.

Mme BEAUBERNARD n'est quant à elle pas favorable au photovoltaïque sur des terrains agricoles.

Mme LEMOINE souligne que c'est l'Etat qui choisira et se dit favorable à l'éolien. La meilleure énergie est celle que l'on n'utilise pas, il faut faire en sorte d'utiliser le moins d'énergie possible. Elle ajoute que souvent les personnes contre l'éolien préfèrent le photovoltaïque, ce qui n'est pas plus esthétique. Elle se dit donc très favorable d'ouvrir à l'éolien, il ne faut pas lui fermer la porte.

M. FRIZOT ajoute qu'il y a une autre source pour le solaire, c'est l'eau. Il existe des parcs flottants, mais ce n'est pas possible là où il y a de l'eau potable.

M. SAVETIER pense qu'il faut se questionner sur l'avenir et préparer l'avenir de nos enfants. Le but est de préserver la planète et voir ce qu'il est possible de faire au niveau du territoire, sans gâcher le paysage.

M. GRAND se questionne sur la participation de la population et comment faire connaître ces différentes énergies.

M. le Maire ajoute qu'en effet il est compliqué de faire connaître ces sujets, arriver à des informations qui soient plus sereines. Il faut peut-être regarder ce qu'il se fait autour pour s'en inspirer. Il remercie les

conseillers pour ce débat, pour cette diversité d'opinions. Il est proposé d'ouvrir les portes à de nouvelles énergies, cela ne veut pas dire que des projets seront forcément mis en place. C'est une déclaration de principe.

M. GELET souligne qu'il y a des personnes beaucoup plus compétentes pour gérer ces éventuelles implantations.

M. FRIZOT précise que toutes ces ressources arrivent à un poste source, il y en a un à Blanz y, mais ces postes sources n'ont pas une capacité énorme. De plus, pour rejoindre ces postes sources, cela à un coût important. M. FRIZOT pense qu'il ne faut donc pas trop se focaliser sur ce dossier.

Le conseil municipal, à **18 voix favorable, 5 voix contre et 6 absentions**, décide d'arrêter le périmètre des ZAER conformément aux projets de cartes présentés – toute la commune pour les énergies photovoltaïques, l'éolien et la géothermie et sur les quartiers les plus urbanisés des Rompois et du centre-ville pour les bois énergies/biomasse.

#### Question n°5

#### Mise en place de la PS Jeunes : convention avec la commune de Montceau-les-Mines pour le recrutement d'un animateur et demande de financement à la CAF.

Rapporteur : Mme BRENIER

Dans le cadre des travaux de la CTG CUCM bassin Sud et plus particulièrement des réflexions relatives au public Jeunes, deux enjeux ont été identifiés : l'importance de renforcer le repérage et la « captation » des jeunes de plus de 11 ans et la présence d'une part importante de jeunes « non insérés » (ni emploi, ni formation, ni scolarité). Parallèlement, malgré l'existence d'un espace jeunes sur chacune des communes, Montceau-les-Mines et Blanz y connaissent des difficultés à attirer et « fidéliser » les jeunes de plus de 12-13 ans.

Face à ce constat, il a été préconisé (axe 1 de la convention CTG 2022-2026) une action pour diversifier et repenser l'offre à destination de la jeunesse avec la mise en place d'un projet de type « PS jeunes » sur les communes de Blanz y et Montceau.

En concordance avec les travaux de la CTG et les constats effectués dans chacune des communes, les communes de Montceau-les-Mines et Blanz y proposent une convention de mutualisation pour le recrutement d'un animateur dédié au dispositif PS Jeunes. Recruté par la commune de Blanz y à temps complet, cet agent exercerait ses missions sur la commune de Blanz y à hauteur d'un 1<sup>er</sup> mi-temps et sur la commune de Montceau-les-Mines à hauteur d'un second mi-temps. Blanz y assurerait le portage juridique et administratif de cette action mutualisée.

Cette action pourrait être engagée pour l'année 2024 à titre expérimental, sous réserve de l'obtention de financement par la Caisse d'allocations familiales 71.

Aussi il est proposé au conseil municipal d'une part de valider l'engagement d'une action de mutualisation avec la commune de Montceau-les-Mines pour le recrutement d'un animateur PS Jeunes conformément au projet de convention joint et d'autre part d'autoriser M. le Maire à solliciter les financements auprès de la Caisse d'allocations familiales.

M. FRIZOT s'interroge sur le montage de cette convention, comme c'est le cas pour l'accueil des Enfants Différents ou le RAM. Il propose plutôt de laisser le Syndicat du Vernoy gérer ce genre de dossier.

M. GRAND ajoute qu'effectivement au niveau de la mutualisation, le Syndicat du Vernoy a les compétences pour s'occuper de ces demandes.

M. SAVETIER ajoute que pour cette question, il n'y a que deux communes engagées alors que le Syndicat concerne les 4 communes. Il serait préférable d'en discuter en réunion du Syndicat pour définir clairement son rôle et définir ses moyens. Il a déjà beaucoup de problèmes à gérer.

Mme DEMANGE précise qu'il s'agit de 2 mi-temps, un mi-temps à Montceau et un mi-temps à Blanz y.

**A l'unanimité**, le conseil municipal décide

- De valider l'engagement d'une action de mutualisation avec la commune de Montceau-les-Mines pour le recrutement d'un animateur PS Jeunes conformément au projet de convention ;
- D'autoriser M. le Maire à solliciter les financements auprès de la Caisse d'allocations familiales ;
- De désigner comme représentants de la commune de Blanzly :
  - Mme Isabelle DEMANGE
  - Mme Concetta BRENIER



**PROJET CONVENTION DE MUTUALISATION  
PS JEUNES**

Entre :

*La commune de Blanzly, représentée par son Maire, Monsieur Hervé MAZUREK,  
Autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal de Blanzly, du 24 janvier 2023.*

Et

*La commune de Montceau-les-Mines, représentée par son Maire, Madame Marie-Claude JARROT,  
Autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal de Montceau-les-Mines, en date du XXXXX 20XX,*

**Préambule**

*Les communes de Blanzly et Montceau-les-Mines situées dans le bassin sud de la Communauté Urbaine Creusot Montceau développent un travail de proximité afin de répondre aux besoins de la population. Elles proposent des services riches et variés : multi-accueil ; accueils de loisirs ; espace jeunesse ; centre social ; équipements culturels et sportifs... Ces services sont assurés par de nombreux agents permanents auxquels s'ajoutent des agents contractuels et des vacataires saisonniers.*

*Dans ce cadre, la politique jeunesse est un axe fort pour chacune de deux communes. Dotés d'un Espace Jeunesse, Blanzly et Montceau-les-Mines souhaitent développer un travail supplémentaire de proximité auprès des jeunes pour mieux répondre aux évolutions liées à la jeunesse, aux familles et pour être au plus proche de leurs besoins.*

*Ce service supplémentaire est en lien direct avec les orientations nationales de la Caisse d'allocations familiales et s'inscrit dans le dispositif « PS Jeunes ». Pour inciter les collectivités à s'engager dans ces actions, la CAF pourrait proposer d'accompagner les structures en finançant une partie du coût du poste des animateurs dédiés à cette mission.*

*Pour le bassin minier, la CAF propose de participer au financement d'un agent à mi-temps pour Blanzly et d'un agent à mi-temps pour Montceau-les-Mines. Ce soutien est susceptible d'être assuré par la CAF sous réserve que les structures respectent plusieurs conditions telles que l'affectation de cet animateur sur des actions dédiées PS Jeunes sans lien avec les activités d'animations proposées au sein des accueils de loisirs ou encore un niveau de qualification particulier.*

Compte tenu des conditions fixées par la CAF, il paraît opportun aux deux communes de s'associer pour recruter un animateur dédié à ces actions PS Jeunes et de répartir son temps de travail sur les deux communes, 50% à Blanzly et 50% à Montceau-les-Mines. Ce partenariat permettrait d'offrir un poste à temps plein dédié et ainsi, d'être plus attractif lors du recrutement.

Aussi, il est proposé d'engager un partenariat pour le recrutement d'un animateur dédié à la PS Jeunes sachant que cet agent assurerait une partie de son temps de travail sur la commune de Blanzly et une partie sur la commune de Montceau-les-Mines. Si cet animateur assurera une mission identique « PS Jeunes » sur l'ensemble de son temps de travail, il est important de préciser qu'il devra respecter les orientations politiques propres à chaque commune en fonction du territoire sur lequel il interviendra.

La présente convention vise à définir les conditions de mise en œuvre de cette mutualisation.

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention définit les modalités du partenariat établi entre les villes de Blanzly et Montceau-les-Mines pour le recrutement d'un animateur dédié à la PS Jeunes sachant que cet agent assurera 50 % de son temps de travail sur la commune de Blanzly et 50 % sur la commune de Montceau-les-Mines.

### **Article 2 : Les missions de l'animateur de la PS Jeunes**

L'animateur « PS Jeunes » sera chargé d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets en complément des autres dispositifs liés à la jeunesse.

L'animateur/trice « PS jeunes » exercera ses missions auprès du public 11-25 ans pour mi-temps sur le territoire blanzinois et pour mi-temps sur le territoire montcellien conformément aux orientations politiques définies par les deux maires et leurs conseils municipaux respectifs.

#### **☞ En direction des Jeunes :**

- 1) Accueillir, aller à la rencontre et mobiliser les jeunes afin de développer leur pouvoir d'agir ;
  - Développer le « aller-vers » avec une attention particulière aux jeunes qui ne fréquentent pas les structures ;
  - Favoriser la participation et la prise d'initiative des jeunes ;
  - Être présent auprès des jeunes par le biais des réseaux sociaux ou d'internet (implication dans le réseau promeneur du net).
- 2) Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets et dans leurs engagements citoyens :
  - Mettre en place les conditions favorisant l'échange, l'expression des jeunes afin de faire émerger des envies, des idées et ouvrir le champ des possibles ;
  - Accompagner les jeunes dans une démarche de projet individualisé ;
  - Accompagner les jeunes dans leur engagement citoyen ;
  - Impliquer les parents dans la construction des projets de leurs enfants.

#### **☞ En direction des partenaires :**

- Créer, renforcer et développer les partenariats avec l'ensemble des acteurs jeunesse du territoire : collectivités locales, institutions, associations...
- Participer aux actions du réseau d'acteurs jeunesse de son territoire et aux instances territoriales partenariales ;
- Contribuer à la rédaction du projet, développer des outils d'évaluation liés à l'accompagnement des projets des jeunes ;
- Participer et s'impliquer dans la démarche CTG (convention territoriale globale) du bassin sud de la CUCM.

### **Article 3 : Positionnement administratif de l'animateur PS Jeunes et volet ressources humaines**

*L'animateur PS Jeunes sera recruté par la commune de Blanzly. Il exercera 50% de son temps de travail sur la commune de Blanzly et 50% de son temps de travail sur la commune de Montceau-les-Mines.*

#### ☞ Recrutement et obligations de l'employeur

*La commune de Blanzly se chargera de procéder à l'ensemble des procédures de recrutement (diffusion d'un avis de recrutement, convocation du jury, préparation du contrat de travail...).*

*Le recrutement sera réalisé sur la base d'un contrat à durée déterminée et poste à temps plein. La durée du contrat correspondra à celle des financements accordés par la CAF. De fait, le contrat de travail ne sera signé qu'après la confirmation de l'obtention des financements de la CAF.*

*Le recrutement se fera sur la base d'un appel à candidature diffusé sur une multitude de supports (Emploi Territorial, sites internet des deux communes, réseaux associatifs en lien avec l'animation...). Une commission mixte composée à parts égales de représentants élus et de techniciens des deux communes sera constituée pour procéder à l'audition des candidats puis au choix du candidat retenu.*

*Le contenu de l'appel à candidatures et la fiche de poste seront construites conjointement par la directrice du centre social de Blanzly et le directeur du Pôle Initiatives Actions Jeunesse de Montceau-les-Mines. Elles prendront en compte les exigences définies par la CAF notamment en termes de niveau de recrutement (à minima un diplôme Niveau IV).*

*En qualité d'employeur, la commune de Blanzly assurera toutes les obligations légales qui relèvent de sa compétence (contrat de travail, rémunération, déclarations sociales, gestion du temps de travail et des absences, formation...).*

#### ☞ Positionnements hiérarchique et fonctionnel

*Pour rappel, l'animateur PS jeunes assurera les missions « PS Jeunes » conformément aux orientations politiques définies par chaque commune. L'autorité hiérarchique sera assurée par la Directrice du Centre social de Blanzly, cette dernière assurera également l'autorité fonctionnelle sur le temps de travail dédié à la commune de Blanzly. Pour le mi-temps réalisé sur le territoire de Montceau-les-Mines, l'animateur sera placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur du Pôle Initiatives Actions Jeunesse de Montceau-les-Mines.*

*Les deux communes s'engagent à définir d'un commun accord les conditions de travail de cet animateur : planning hebdomadaire, congés annuels, formation... En cas de désaccord, une demande d'arbitrage sera adressée au comité de pilotage.*

#### **Article 4 : Engagements de la ville de Blanzly**

*La commune de Blanzly s'engage à :*

- *Etre la structure gestionnaire de cette mutualisation ;*
- *Solliciter les financements auprès de la CAF et assurer la transmission des justificatifs pour le compte des deux communes*
- *Remplir toutes les obligations d'employeur ;*
- *Organiser le recrutement en lien avec le service RH de la Ville de Montceau-les -mines ;*
- *Assurer le management hiérarchique ;*
- *Mettre en place si besoin les dispositifs nécessaires pour accompagner le professionnel (formation, APP) ;*
- *Mettre à disposition le matériel éducatif nécessaire au déroulement des différentes activités ;*
- *Souscrire aux assurances nécessaires à l'exercice des missions de la PS Jeunes ;*
- *Mettre à disposition un bureau.*

#### **Article 5 : Engagements de la ville de Montceau Les Mines**

*La commune de Montceau-les-Mines s'engage à :*

- *Rembourser à la ville de Blanzly l'ensemble des coûts RH liés au mi-temps ;*

- Assurer le management fonctionnel de l'animateur dédié à la PS Jeunes sur la partie de son temps de travail dédié à la commune de Montceau-les-Mines ;
- Transmettre à la commune de Blanzly l'ensemble des justificatifs nécessaires aux demandes de versement des financements CAF ;
- Mettre à disposition un bureau, un PC et un téléphone portable ;
- Souscrire aux assurances nécessaires à l'exercice des missions de la PS Jeunes ;
- Prendre en charge les frais de communication.

## **Article 6 : Modalités financières**

### *☞ Modalités de calcul de la participation des communes*

*S'agissant d'un poste mutualisé correspondant à un mi-temps à Blanzly et à un mi-temps à Montceau-les-Mines, le coût sera supporté à parts égales entre les deux communes.*

*La commune de Blanzly transmettra à la commune de Montceau-les-Mines un avis des sommes à payer précisant la part à sa charge et détaillant les éléments de calcul.*

*Le coût à répartir entre les deux communes comprend l'ensemble des frais liés au recrutement de cet animateur à savoir : l'ensemble des éléments de rémunération (le salaire et les charges sociales sur la base d'un temps plein...), les frais de formation, les frais de déplacement entre les deux communes...*

*Seront également intégrés à cette mutualisation les dépenses d'investissement correspondant à la mise à disposition de moyens matériels informatiques à l'animateur dédié à la PS Jeunes. Le montant pris en compte sera celui de la dotation aux amortissements calculée sur l'année d'exécution de la convention.*

*Pourront être intégrés à cette mutualisation, les frais liés aux missions PS Jeunes qui devraient être engagés de façon équivalente par les deux communes, sous réserve de l'accord des deux communes formalisé avant l'engagement de la dépense correspondante. Il pourra s'agir par exemple des frais de téléphone portable, l'achat d'outils pédagogiques ou de documentation professionnelle.*

*Ne seront pas intégrés dans cette répartition, les frais de fonctionnement correspondants à la mise en œuvre de la PS Jeunes sur chaque commune (utilisation des locaux municipaux, mise en place d'ateliers et d'animations, frais de déplacement liés à ces activités...). Ces frais seront engagés et supportés directement par chaque commune sur son budget.*

*La commune de Blanzly déduira des frais de fonctionnement supportés pour le recrutement de cet animateur les financements attribués par la CAF. Pour rappel, la Caf finance le poste d'animateur « PS jeunes » en prenant en charge 50% des dépenses associées (salaires, formations, déplacements...) dans la limite d'un prix plafond fixé en 2023 à 42 903 euros pour un temps plein.*

### *☞ Modalités de règlement*

*La commune de Blanzly établira deux avis de paiement par an. Un premier avis prévisionnel sera transmis au milieu de l'année d'exécution de la convention, un second avis sera transmis au terme de la période d'exécution de la convention. Le 1<sup>er</sup> avis correspondra à 50% de la participation prévisionnelle de Montceau-les-Mines, le second correspondra au solde de la participation restant à la charge de la commune de Montceau-les-Mines. La commune de Blanzly transmettra les éléments de calcul pour avis à la commune de Montceau-les-Mines avant leur transmission au service comptable du SGC Le Creusot Montceau. La participation de la commune de Montceau Les Mines sera versée à la ville de Blanzly dès réception de cet état.*

## **Article 7 : Instances de fonctionnement**

### *➤ Un comité de pilotage*

*Est constitué un comité de pilotage composé des représentants élus des 2 communes (2 élus par communes), d'un représentant de la Caf, de l'animateur(trice), des managers hiérarchiques et fonctionnels des 2 communes. Ce comité de pilotage se réunira autant que de besoins, et au minimum lors du dernier trimestre de l'année de l'action en cours.*

*Il est l'instance décisionnelle de ce projet, en cohérence avec les décisions des conseils municipaux. Il valide le budget et approuve le compte de résultat de cette action.*

*Les décisions sont prises à la majorité et chaque commune a 2 voix (une par représentant élu). Le représentant de la Caf a une voix consultative.*

➤ **Un comité technique**

*Est constitué un comité technique composé de l'animateur(trice), d'un représentant de la Caf, des managers hiérarchiques et fonctionnels, des 2 responsables Espaces Jeunes des 2 communes. Il se réunira 1 fois par trimestre.*

*Il veillera à la mise en œuvre fonctionnelle du partenariat et règlera toutes les questions liées à l'organisation du travail de l'animateur (emploi du temps, formation...).*

**Article 8 : Durée de la convention**

*La durée de la convention est fixée à une année. La période précise de validité de la convention coïncidera avec la période de financement fixée par la CAF.*

*La convention pourra être renouvelée pour une année supplémentaire dans l'hypothèse de la prolongation des financements de la CAF et de la confirmation des besoins par chacune des deux communes.*

**Article 9 : Révision de la convention**

*La présente convention pourra être révisée après accord de chacune des parties au regard d'un avis émis par le comité de pilotage. Si les modifications proposées viennent à bouleverser les éléments constitutifs de la convention, elles devront être validées par un vote concordant des conseils municipaux des deux communes. Seules des modifications substantielles pourront être validées par le comité de pilotage. Ces modifications ne pourront pas avoir d'impact ni sur les modalités financières du partenariat ni sur les conditions de recrutement de l'animateur.*

**Article 10 : Résiliation de la convention et litiges**

*La résiliation de la convention pourra être demandée par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de trois mois à partir de la réception par l'autre partie de la demande de résiliation. La résiliation de la convention entraînera cependant le paiement par chaque partie des frais engagés pour la durée totale de la convention (notamment la participation aux frais de personnel).*

*En cas de différent, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.*

Fait à Blanzly, le . en 2 exemplaires originaux.

Le Maire de la commune  
de Blanzly  
Hervé MAZUREK

Le Maire de la commune  
de Montceau-les-Mines  
Marie-Claude JARROT

## Question n°6

### Demande de financement à la CAF pour le déménagement des accueils de loisirs

Rapporteur : Mme BRENIER

Plusieurs groupes de travail ont été organisés pour réfléchir aux modalités de réhabilitation du centre social et notamment de mise en valeur de l'accueil. Ainsi, l'espace accueil pourrait être installé en lieu et place d'une partie des locaux actuellement affectés aux accueils de loisirs primaire.

Or, cette redistribution des espaces ne permettrait pas de ré-installer l'alsh primaire dans les locaux en conformité avec la réglementation SDJES. De plus, actuellement, l'accueil de loisirs utilise des locaux supplémentaires au sein de la structure ce qui entraîne des contraintes quotidiennes pour l'organisation des activités.

Par ailleurs, l'espace dédié n'est plus vraiment adapté aux besoins d'un accueil de loisirs (pièce très sonore, manipulation de tables, difficultés pour organiser des espaces ludiques, de détente, de jeux ...). L'espace extérieur est assez peu sécurisé.

Dans ce contexte, la recherche d'une solution alternative a été engagée. L'utilisation des locaux du rez-de-chaussée de l'école Lucie Aubrac pourrait permettre d'assurer un accueil des enfants d'âge primaire. Ce transfert nécessiterait la réalisation de quelques travaux de mise en conformité et en adéquation avec les besoins d'un ALSH. Ce lieu utilisé depuis plusieurs années comme « annexe » du centre social et déclassé du patrimoine scolaire, est spacieux et situé à quelques dizaines de mètres du centre social, à côté du restaurant scolaire. A noter qu'il existe une cour attenante en grande partie clôturée.

Pour offrir un lieu totalement adapté aux besoins et rythmes des enfants mais également conforme aux normes en vigueur, il serait nécessaire de rénover l'espace existant au rez-de-chaussée de Lucie Aubrac soit environ 220 m<sup>2</sup>.

Aussi, il est proposé au conseil municipal la validation d'une demande de subvention adressée à la Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire pour permettre la réalisation de travaux et l'achat de mobilier. Le coût de ces investissements pourrait s'élever à 75 118.81 € HT soit une demande d'aide d'un montant de 60 090.00 € correspondant à 80 % du budget prévisionnel HT.

M. le Maire ajoute que ce déménagement permettrait de rationaliser et d'optimiser au maximum l'utilisation des locaux.

**A l'unanimité**, le conseil municipal décide de valider la demande de subvention adressée à la Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire pour permettre la réalisation de travaux et l'achat de mobilier pour l'installation des accueils de loisirs des Rompois au rez-de-chaussée de l'école Lucie Aubrac.

## Question n°7

### Demande de labellisation Colos Apprenantes pour les séjours organisés en 2024 par les accueils de loisirs

Rapporteur : Mme BRENIER

Chaque année, la commune de Blanzly propose des séjours aux jeunes fréquentant les accueils de loisirs municipaux. Régulièrement, cinq départs sont organisés :

- 3 séjours à destination du public Ado séjours dont un départ à la montagne pendant les vacances de février. Pour les prochaines vacances, un séjour est programmé à Vassieux-en-Vercors pour 12 jeunes du 20 au 23 février. Douze places sont proposées, les jeunes seront accompagnés par deux animateurs municipaux. Tout au long du séjour, plusieurs activités sont proposées : découverte du ski avec des cours de moniteurs de l'Ecole de Ski français, visite d'une ferme et dégustation de fromage...
- 2 séjours pendant les vacances d'été à destination du public Jeunes (6-11 ans).

Il est proposé au conseil municipal de solliciter la labellisation de ces séjours au titre du dispositif Colos Apprenantes délivré par les services de l'Etat.

Pour rappel, les "Colos apprenantes" proposent des activités enrichissantes dans des domaines variés : arts et culture, sciences et numérique, développement durable et transition écologique, sports notamment activités de pleine nature, communication et médias, langues étrangères et régionales, alimentation et santé. Ces activités offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique tout en vivant des expériences collectives et en découvrant des patrimoines culturel et naturel souvent exceptionnels.

Les Colos apprenantes poursuivent un triple objectif :

- social, en favorisant le départ en vacances de mineurs notamment de milieux modestes et en rendant possibles les rencontres entre pairs de différents horizons ;
- éducatif, en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences par des démarches et des méthodes d'éducation populaire assurant un haut niveau de qualité éducative ;
- culturel, par la découverte de territoires et d'activités proposées dans le cadre sécurisé des accueils collectifs de mineurs au sein desquels ces derniers apprennent les règles de la vie en commun et partagent des valeurs de tolérance et de laïcité.

L'inscription de la commune dans ce dispositif permettrait aussi d'accompagner des familles pour le départ de leurs enfants vers d'autres séjours que ceux proposés par la commune. L'année passée, un accompagnement a pu être mis en place par l'animatrice de la plateforme familles pour choisir la destination, préparer les enfants et leurs parents aux départs, réaliser les démarches de réservation, rechercher des moyens de financements en cas de besoin...

**A l'unanimité**, le conseil municipal décide de solliciter la labellisation des séjours organisés en 2024 par les accueils de loisirs au titre du dispositif Colos Apprenantes délivré par les services de l'Etat.

Séance levée à 20h15

M. Hervé MAZUREK  
Président de séance



M. Alexandre LAURENT  
Secrétaire de séance